

Madame, Monsieur,

Veillez prendre connaissance de la newsletter de la FVBD du 24 septembre.

Retrouvez-vous sur <https://www.fv-bergerac.fr/>

### Vendanges Monbazillac

Rappels des éléments pour les vendanges de l'AOC Monbazillac, récolte 2020, présentés dans la note d'information envoyée à tous les producteurs de Monbazillac le 14 septembre.

Vous trouverez sur le site de la FVBD (suivre le lien ci-dessous) une fiche d'information (n°11) concernant les éléments techniques. Une deuxième fiche (n°12) avec des propositions de protocole sanitaire et d'accueil des vendangeurs ainsi qu'une fiche « type » à faire signer par les vendangeurs attestant qu'ils ont pris connaissance du protocole sanitaire de l'exploitation.

Nous vous proposons aussi une série d'affichettes pour signaler les éléments obligatoires selon les circonstances. Ces documents sont au format WORD pour être téléchargeables et personnalisables.

<https://www.fv-bergerac.fr/vendanges-monbazillac/>

### Fourniture pour protocole sanitaire

Afin de s'adapter à la situation, et en particulier pour **l'organisation des chantiers de vendange en Monbazillac**, le bureau de la FVBD vous propose de vous fournir en matériel directement à la FVBD, à prix coutant. Par ailleurs, la décision a été prise de **baisser le prix des masques** disponibles à la FVBD.

Liste du matériel disponible à l'accueil (prix TTC) :

Gel hydroalcoolique (bidon de 5 litres)	27.85€
Flacon de gel (100 ml)	2.39€
Lingette désinfectantes (120 unités)	6.72€
Masques (boite de 50)	20.00€
Eau (pack de 12 x 0.50cl)	1.58€

N'hésitez pas joindre Josiane ou Pascal pour préparer votre commande.

### Fermeture de la FVBD

Nous vous informons que le service des capsules sera fermé le **Mercredi 30 Septembre (toute la journée)** pour cause d'inventaire.

Pensez à vos achats de capsules cette fin de semaine ou début de la prochaine.

### Permanences de la Commission ACTIV

La Commission ACTIV (Transmission - Installation - Projet - Difficulté) met en place des **permanences au pôle viticole tous les jeudi matin.**

Si vous avez des questions et des projets n'hésitez pas à venir.

Vous pouvez également prendre rendez-vous via la FVBD ou directement en contactant Mathilde Vanquaethem : 06 85 15 83 59 ou [mathilde.v@vins-bergeracduras.fr](mailto:mathilde.v@vins-bergeracduras.fr)

## Polémique au sujet de la certification HVE...

En réaction à la campagne de dénigrement menée la semaine dernière par l'association girondine « Alerte aux toxiques » dans le cadre d'analyses de 22 vins d'exploitations certifiées HVE, la Confédération des vins IGP est intervenue, en sa qualité de membre, auprès du Président de l'association HVE, afin qu'un courrier à destination du Ministre de l'Agriculture puisse être envoyé et ce en tant que porte-parole des entreprises engagées dans la démarche HVE.

Notons que la Confédération nationale des AOC est aussi intervenue auprès du Ministre.

Vous trouverez un article sur la page de l'association « HVE » qui reprend les éléments de cette affaire. <https://bit.ly/LeVraiDuFaux>

Nous reviendrons prochainement sur cette question de la certification HVE, de ces enjeux pour notre filière et de l'accompagnement que nous mettrons en place.

## Point GDON

A l'heure actuelle, la prospection est quasiment terminée, seuls les techniciens en quad tournent toujours. Les résultats des prélèvements arrivent petit à petit permettant d'identifier les cas positifs.

La saisie de la cartographie va démarrer.

L'équipe du GDON adressera les courriers pour les arrachages le plus tôt possible.

## Rappel, Conditions de production 2020

Vous pouvez prendre connaissance des conditions de production 2020 sur le site de la FVBD en suivant les liens suivants :

### Les rendements :

<https://www.fv-bergerac.fr/wp-content/uploads/2020/09/CP-2020-FVBD-sous-r%C3%A9serve-CNINAO-version-2.09.2020.pdf>

### Les valeurs analytiques sur vins finis :

<https://www.fv-bergerac.fr/wp-content/uploads/2020/08/CP-2020-valeurs-analytiques-FVBD-sous-r%C3%A9serve-CNINAO.pdf>

### Enrichissement :

Vous trouverez sur le site de la FVBD l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2020 autorisant l'enrichissement pour certains vins d'AOC de Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne, et d'IGP Atlantique (24 et 33), Périgord (24) et VSIG (24 et 33).

Il s'agit d'un complément suite à l'arrêté « socle » pour permettre d'ajuster la situation en Côtes de Duras sur les blancs et rosés (1%) suite à des blocages de maturité et de porter l'enrichissement des blancs moelleux à 1.5%vol. Veuillez prendre connaissance des détails dans l'arrêté et sur le tableau des conditions de production ci-dessus.

## Charbons œnologiques sur les vins rosés :

Depuis plusieurs années, vous étiez nombreux à souhaiter la possibilité d'utiliser les charbons œnologiques pour la production de vins rosés. La FVBD a introduit cette demande auprès de l'INAO depuis 2018. Après plusieurs échecs dus à des difficultés de procédure, nous avons obtenu cette possibilité pour cette récolte 2020. A l'avenir, cette possibilité sera inscrite définitivement au cahier des charges (travail en cours avec la commission d'enquête de l'INAO).

Ainsi, cette modification temporaire des cahiers des charges de **Bergerac et Côtes de Duras**, vous permet l'utilisation des charbons œnologiques pour les moûts de rosés, dans la limite de 20% du volume de vins rosés élaborés par le vinificateur concerné.

Nous avons préparé une fiche technique complète à ce sujet :

<https://www.fv-bergerac.fr/wp-content/uploads/2020/08/Fiche-dinfos-2020-n%C2%B09-charbons-oenologiques-1.pdf>

Nous vous engageons à prendre contact avec votre œnologue pour une mise en œuvre précise et respectueuse de la réglementation.

**Bonne fin de vendanges à tous.**